

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Magnolias en réunion ordinaire.

Nombres de Membres

Date de Convocation : Le 16 juin 2026

Afférent au Conseil Municipal : 15

Présents : 12

Présents : BONNET Guillaume, CAILLAUD RUALT Agathe, CHARPENTIER José, DAS NEVES José, DENISSON Michael, GAILLARD Sophie, GUINARD Céline, MACOUIN Martine, MERCERON Marie-Laure, MICOU Corine, OWCZAREK Sonia, RENKIN Emmanuel

Excusés : ROSSARD Anthony qui donne pouvoir à CAILLAUD RUALT Agathe, TRAMAUX Julien qui donne son pouvoir à MICOU Corine

Absents : BAUDOUIN Wilfried

La séance a été ouverte à 20h32 sous La Présidence de Madame Corine MICOU, Maire, qui a constaté que le quorum était atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur DAS NEVES José est élu secrétaire de séance à l'unanimité et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Secrétaire auxiliaire : Le Conseil a choisi Madame GEAY Carine pour secrétaire auxiliaire.

Madame la Maire poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Validation dernier PV
- Délibération avenant n°2 COLAS
- Délibération Délégations au maire
- Délibération ID79 élection titulaire et suppléant
- Information PSC (Protection Sociale Complémentaire)
- Information ACSAD / ADMR par Mme MERCERON
- Information GROUPAMA par Mme GUINARD
- Information Conseil des Jeunes par Mr TRAMAUX Julien
- Information convention Mr RAT
- Information étude de devis tracteur communal
- Information recrutement agent technique
- Information SECO / SMEG par Mme GAILLARD ET Mr BONNET
- Information point SIVU par Mme GAILLARD
- Information 14 juillet 2026 par Mme MERCERON
- Information aménagement Centre Bourg par Mme GAILLARD
- Questions diverses :
 - Mails reçus de Mr CHARPENTIER du 06 et du 15 juin 2026

✓ **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé avec :
12 Voix pour (dont 1 avec procuration)
2 Abstentions (dont 1 avec procuration)

Suite au message de Monsieur CHARPENTIER qui souhaite être à côté de Monsieur RENKIN. Madame la Maire rappelle qu'elle a la police de l'assemblée et qu'elle peut placer son conseil comme elle le souhaite. Madame la Maire accepte mais rappelle que cela ne doit pas perturber le bon déroulement du conseil municipal.

DCM – 2026 – 035 – Avenant N°2 COLAS

Madame la Maire expose qu'un second avenant de l'entreprise COLAS est nécessaire pour le bon déroulement des travaux d'aménagement du bourg. Cet avenant concerne la mise en place d'une barrière de protection côté parking pour sécuriser la sortie de sécurité de la salle des fêtes et panneaux de signalisations sur la route départementale. Le montant de l'avenant est de 3 314.50€ HT.

Après discussion et vote à mains levées, le conseil municipal délibère et approuve avec :

2 abstentions
12 Pour

DCM – 2026 – 036 – Avenant modificatif délégations au Maire

Madame la Maire explique que suite à l'envoi au contrôle de légalité de la délibération DCM-2026-014 sur les délégations consenties par le conseil municipal au maire, celle-ci comporte des anomalies à rectifier suite au courrier reçu de la Préfecture le 29 avril 2026.

Une délibération modificative doit donc être prise.

Il est donc proposé de donner délégation à Madame la Maire pour tous ces sujets en tenant compte des modifications apportées.

Après un vote à main levée :

- 14 voix POUR (dont 2 par procuration)

Après vote et délibération, les membres présents :

- Autorisent Madame la Maire, à prendre toute décision pour tous les points listés ci-dessus pour la durée de son mandat.

La décision d'attribuer la délégation à Madame la Maire est validée.

DCM – 2026 – 037 – Élection titulaire et suppléant ID79

Madame la Maire laisse la parole à Mr BONNET qui explique ce qu'est ID79 et en quoi ils sont utiles pour la commune. La cotisation annuelle est de 100€ et donne droit à 2 jours d'étude gratuits, ensuite, un complément est demandé. Madame la Maire explique que suite au mail reçu d'ID79 le 27 mars 2026 un titulaire et un suppléant doivent être élus au sein du conseil municipal.

Madame la Maire demande qui se présente pour :

Titulaire :

- Guillaume BONNET

Suppléant :

- José DAS NEVES

Après un vote à mains levées, le conseil municipal a élu :
Pour titulaire Mr BONNET Guillaume et pour suppléant Mr DAS NEVES José.

➤ Information PSC (Protection Sociale Complémentaire)

Madame la Maire laisse la parole à la secrétaire de mairie afin d'expliquer en quoi consiste la PSC.

Madame Carine GEAY prend la parole et explique que le débat sur la PSC est obligatoire dans les 6 mois du renouvellement des conseils municipaux et qu'il vise à informer les élus des enjeux, objectifs et moyens de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) mise en place sur la collectivité, de communiquer le taux d'adhésion aux contrats santé et prévoyance de la collectivité ; en parallèle, ce débat précise l'évolution prévisible du contrat souscrit sur la période du nouveau mandat.

Ce débat n'implique pas une délibération ; le procès-verbal de séance suffit à justifier que le conseil municipal a pris acte du débat.

La protection sociale concerne deux domaines :

- ✓ LA SANTÉ : correspond à la « mutuelle santé » qui couvre les frais lors d'une maladie, accident ou autre, non pris en charge par la sécurité sociale ;
- ✓ LA PRÉVOYANCE : couvre la perte de salaire ou de retraite liée à une maladie, invalidité/incapacité ou décès.

La participation employeur est obligatoire dans la FPT et a été définie par décret tel que suit :

- Au 1^{er} janvier 2025 : risque prévoyance 7€ minimum par mois / par agent
- Au 1^{er} janvier 2026 : risque santé 15€ minimum par mois / par agent

La commune a opté pour la convention de participation (contrat collectif) avec le CDG79 ; les agents sont libres d'y adhérer ou non. En cas d'adhésion, l'agent bénéficie de la participation employeur. A l'arrivée d'un nouvel agent, ce dernier dispose d'un délai de 6 mois pour adhérer au contrat Prévoyance.

Le prestataire retenu suite à l'appel d'offres organisé par le CDG79 et auquel a adhéré la commune est la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) avec RELYENS pour la gestion.

🚦 Participation employeur

Par délibération en date du 03 novembre 2025, le conseil municipal a voté les montants de :

7€ / mois / agent pour la Prévoyance

15€ / mois / agent pour la complémentaire santé.

Par ailleurs, la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 fixe un cadre clair :

- à compter du 1^{er} janvier 2029 : généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire pour la prévoyance avec une participation employeur à minimum 50% du socle des garanties de base (maladie et incapacité/invalidité).

A ce jour, seulement 2 agents ont adhéré à la prévoyance.

Si une réflexion doit être engagée par les élus sur les montants forfaitaires de participation, il faudra saisir le CST (Comité Social Territorial) pour toutes modifications avant de prendre une nouvelle délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du débat précité.

➤ Information ACSAD / ADMR par Mme MERCERON

Madame la Maire laisse la parole à Mme MERCERON qui rend compte de la réunion à l'ACSAD, service à domicile du SIVOM, et de la réunion de l'ADMR qui en est la principale concurrente. L'assemblée générale de l'ACSAD est reportée à septembre pour des raisons climatiques.

ACSAD : Madame MERCERON explique que la réunion avait pour but une prise de connaissance pour chaque commune et de présenter de l'association. Mme MERCERON fait un point sur l'histoire de cette association et expose que les besoins sont exponentiels du fait de la diminution des séjours en hôpital. Les personnes ont plus besoin de soins et d'aide à domicile qu'auparavant. Il existe des prestations avec et sans prise en charge.

ADMR : la réunion de l'ADMR s'est déroulée le 05 juin dernier. Madame MERCERON rapporte qu'il n'y avait que peu de représentants des collectivités.

ADMR de Coulonges sur l'Autize : Madame MECERON explique que l'ADMR a les mêmes missions que l'ACSAD, comme les soins pour les seniors, l'accompagnement handicap, l'aide-ménagère, ...

L'ADMR fonctionne, en partie, grâce aux adhérents (très peu) qui payent une cotisation à l'année mais le nombre de client est, lui, en forte hausse.

L'ADMR, sur la commune de Faye, montre un nombre d'heure activité en forte sollicitation : 37h en 2024 contre 289h en 2025 ce qui montre une hausse significative.

➤ Information GROUPAMA par Madame GUINARD

Madame la Maire laisse la parole à Madame GUINARD qui rend compte de la réunion du 03 juin dernier à Coulonges sur l'Autize. Madame GUINARD explique que lors de cette réunion, une révision du code de la route a été présentée par la Gendarmerie et l'auto-école de Coulonges sur l'Autize. Cette révision du code de la route visait notamment les nouveaux panneaux de signalisation mis en place récemment.

➤ Information Conseil des Jeunes par Mr TRAMAUX Julien

Monsieur TRAMAUX étant excusé, Madame la Maire laisse la parole à Mme MACOUIN qui fait part du vote pour l'élection du nouveau conseil des jeunes qui a eu lieu le samedi 13 juin dernier. La liste comportait 29 votants seulement 9 ont votés ; 8 candidats se sont présentés alors que 12 étaient demandés. Les 8 candidats élus sont :

- Mélia
- Alicia
- Lisa
- Naima
- Come
- Julia
- Malone

Félicitations à eux !

Madame MACOUIN précise qu'une réunion aura lieu prochainement afin d'élire le/la Président(e), le/la vice-président(e) et le/la secrétaire.

➤ Information convention administré

Madame la Maire expose qu'une convention doit être signée entre un administré et la commune pour la mise à disposition d'un terrain communal face à la mare pour y mettre ses chevaux. Après lecture de la convention, le conseil valide celle-ci.

➤ Information étude de devis tracteur communal

Madame la Maire informe le conseil municipal que le tracteur de la commune est usé et qu'une réflexion sur l'achat d'un nouveau tracteur est à l'étude. Pour le moment, il ne s'agit que d'une réflexion avec renseignements sur les différentes possibilités et demande de devis à différents prestataires.

Cette étude fera l'objet d'une réflexion au sein du conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

➤ Information recrutement agent technique

Madame la Maire laisse la parole à Madame GAILLARD qui informe le conseil municipal que le recrutement d'un agent est en cours pour venir en soutien à l'agent technique en place, notamment pour l'entretien des espaces verts. L'annonce est publiée sur le site de France travail.

➤ Information SECO / SMEG par Madame GAILLARD ET Monsieur BONNET

Madame la Maire laisse la parole à Madame GAILLARD et Monsieur BONNET.

Le SECO (Syndicat des Eaux du Centre Ouest) est l'organisme qui a en charge la gestion de l'eau. Madame GAILLARD en explique le fonctionnement. Il est composé de 6 commissions qui impliquent chacune des communes : finances, communication, protection de la ressource, production, distribution et DECI. Mme GAILLARD est membre des commissions protection de la ressource et production.

Plusieurs élus interviennent représentant le Val de Gâtine, CC Haut Val de Sèvres, SMEG et CA du Niortais.

Depuis le 01 janvier 2026, la part fixe de la facture de la consommation d'eau est de 129.54 euros, la part variable liée à la consommation de 1,88 euros HT/m³ ainsi que 0.4135€ HT/m³ pour l'Agence de l'eau.

Madame GAILLARD indique également que des capteurs ont été installés chez les particuliers afin de détecter les fuites d'eau dans le cadre du plan sobriété. A l'avenir la facturation sera trimestrielle. Il existe un Fonds social pour aider les familles en difficulté à régler leur facture d'eau.

Le SECO gère aussi la partie incendie en collaboration avec les mairies qui disposent d'un schéma communal des bornes incendies.

Le rapport sur les prix et la qualité des services (RPQS) d'eau en juin valide ce qui s'est passé sur l'année N-1 et sera disponible prochainement à la lecture sur le site <https://www.services.eaufrance.fr/collectivite/210675/2025>

Madame GAILLARD explique qu'une intervention du SECO est possible lors d'un conseil municipal afin de présenter ses différentes missions.

Départ de Monsieur RENKIN à 21h32.

C'est ensuite au tour de Monsieur BONNET de prendre la parole pour parler du SMEG (Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine) et d'en expliquer son fonctionnement.

Le SMEG a en charge la distribution d'eau, et possède un service d'assainissement collectif et non collectif et un service de vérification des fosses septiques afin de valider leur conformité.

Monsieur BONNET informe qu'une nouvelle compétence a été créée, il s'agit du DECI « Défense extérieurs Contre l'Incendie », validé par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le RPQS est rédigé et en ligne sur le site internet du SMEG (eaux-de-gatine.fr).

➤ Information point SIVU par Mme GAILLARD

Madame la Maire laisse la parole à Madame GAILLARD qui commence par faire un point historique sur le regroupement des écoles Faye Béceleuf.

1997 : date de la création du RPI Béceleuf-Faye sur Ardin

2009 : date de la création du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) qui s'occupe entre autre du transport scolaire, de la garderie, les ATSEM, les fournitures pédagogiques, la cantine.

Le SIVU s'est réuni régulièrement en ce début de mandat, notamment pour les votes du budget et des tarifs de la cantine pour la rentrée 2026-2027.

Madame GAILLARD expose que les tarifs pratiqués sur le RPI (3,50 euros par repas à la rentrée 2026), sont comparables aux autres écoles du territoire.

A la rentrée 2026 les effectifs et le personnel seront de :

2 ATSEM sur Béceleuf et 3 personnes supplémentaires pour l'aide en cuisine, le ménage et la surveillance de la cour et de la garderie. La publication de 2 postes a été faite sur le site emploi territorial.

Madame GAILLARD rappelle que les effectifs sont en baisse, ainsi que la natalité, ce qui provoque une certaine inquiétude à ce sujet. Aujourd'hui, le RPI dispose de classe à petits effectifs ce qui est confortable pour les enfants et les enseignants mais des fermetures sont à venir. Des informations seront données au fur et à mesure des travaux du SIVU à ce sujet.

Pour la rentrée 2026 les effectifs sont de 122 élèves à ce jour. Madame GAILLARD informe que 18 CM2 vont partir aux rentrées 2027 et 26 l'année suivante mais qu'il n'y aura pas autant de petites sections qui feront leur rentrée.

Des pistes sont à envisager avec d'autres communes dans le même cas.

➤ Information 14 juillet 2026 par Mme MERCERON

Madame la Maire laisse la parole à Mme MERCERON qui explique que la commission fête et cérémonie s'est réunie et que la question s'est posée de la date : 13 juillet le soir ou 14 juillet le midi ?

Plusieurs avis pour ce sujet ont été évoqués.

Le sujet des aînés est un facteur du choix de la date.

Une discussion s'est mise en route pour définir les modalités définitives de la fête nationale avec plusieurs avis et Madame MERCERON rappelle que le traiteur doit être réservé, il faut donc prendre une décision sachant qu'un délai est à prévoir pour la commande au traiteur.

Le repas se déroulera au terrain de sport, à l'ombre.

La participation reste de 12 euros pour le repas et le reste est pris en charge par la commune.

Après un tour de table, 3 conseillers votent pour le 13 juillet au soir et 11 pour le 14 juillet à midi

Le repas se fera donc le 14 juillet au midi.

Madame la Maire rappelle que la boulangerie de Saint Pompain offre le pain et le dessert.

Les inscriptions se feront par téléphone et mail.

➤ Information aménagement Centre Bourg par Mme GAILLARD

Madame la Maire laisse la parole à Madame GAILLARD qui explique l'historique de ce projet. Le projet a été dessiné et est piloté par Mme Alice BROILLARD. Les entreprises retenues pour les travaux sont Colas et EIVE.

3 zones de travaux sont définies : les parkings devant la salle Magnolia et la mairie, la route départemental et le parc avec sa zone de stationnement « camping-car », sa zone de promenade avec la fruitière et la zone pour la classe extérieure.

Du retard a été pris à cause de la météo et de la disponibilité des entreprises.

Pour la zone parkings : l'engazonnement sera repris en septembre ; un garde-corps est prévu pour les escaliers devant la salle Magnolia ainsi que des potelets amovibles pour condamner l'accès si besoin ; le mobilier urbain prévu correspond à l'achat de bancs, appuis vélo.

Pour la route départementale : un nouvel arrêt de bus a été aménagé pour la sécurité des enfants, les automobilistes se sont habitués. Madame GAILLARD constate que la vitesse reste toujours excessive (>30 km/h) devant la mairie malgré la signalétique et le rétrécissement. Un relevé de comptage est prévu au second semestre.

Les massifs seront plantés en septembre. Les eaux de ruissellement de la route et des parkings sont dirigées vers des noues à terminer pour être communicantes au niveau du parc.

Concernant la zone du parc : il reste des arbres à planter et d'autres à changer. Un point sera fait en octobre sur l'état des arbres (garantie de 2 ans) ; des zones à engazonner seront faites en septembre / octobre ; la 1^{ère} tonte a été faite afin de pouvoir définir les différentes zones avec des tontes différenciées pour la faune et la flore ; des lumières ont été installées le long du chemin ; du mobilier tels que bancs, tables de pique-nique, estrade et toile tendue est prévu.

Madame la maire souligne que la météo n'a pas été clémentine pour ce projet.

Madame GAILLARD informe que les volets de la maison seront démontés au profit de contreplaqués peints par les enfants de la commune qui le souhaitent et que la maison fera partie d'un autre projet.

➤ Questions diverses :

- Mails reçus de Mr CHARPENTIER du 06 et du 15 juin 2026

✓ Madame la Maire informe le conseil municipal que Mr CHARPENTIER, conseiller municipal, a envoyé un mail le 06 juin dernier afin de « savoir si la commune a organisé ou financé un repas destiné à remercier les membres de l'ancien conseil municipal » et que dans l'affirmative, Mr CHARPENTIER souhaite connaître la date de la manifestation, son coût pour la commune ainsi que les crédits budgétaires utilisés et il souhaite également consulter les documents afférents à cette dépense.

Après lecture du mail de Monsieur CHARPENTIER aux conseillers municipaux par Madame la Maire, celle-ci répond que la commune n'a rien organisée mais qu'en revanche, Mme MICOU, à titre personnel, a bien organisé, à ses frais, un repas de remerciements avec location du terrain de sport. Elle précise qu'aucun frais n'a été engagé par la commune.

✓ Madame la Maire fait part d'un second mail de Monsieur CHARPENTIER en date du 15 juin dernier évoquant l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil municipal d'un point relatif aux conditions d'exercice du mandat des élus de l'opposition et au respect du débat démocratique au sein de l'assemblée.

Monsieur CHARPENTIER souhaite présenter devant le conseil municipal une déclaration exposant ses préoccupations et ouvrir un échange sur les moyens de garantir à l'ensemble des conseillers municipaux l'information et les conditions nécessaires à l'exercice de leur mandat.

Après lecture du mail, Madame la Maire laisse donc la parole à Monsieur CHARPENTIER.

Monsieur CHARPENTIER rappelle que l'opposition s'est positionnée sur 90% des commissions et n'a été retenue sur aucune d'elles.

L'opposition se sent mis de côté et ne participera, de ce fait, à rien de ce qui se passera sur la commune mais elle restera vigilante. Monsieur CHARPENTIER est déçu de ce début de mandat et restera, avec Monsieur RENKIN, dans son rôle d'opposition. Il fait part de sa non-concertation au sujet de la gazette « La Fayette » qu'il a découverte dans sa boîte aux lettres.

Madame la Maire apporte une précision sur cette gazette et informe que ce n'est qu'un rappel de ce que les citoyens savent déjà.

Monsieur CHARPENTIER trouve dommage qu'un élu découvre le flyer comme tout le monde.

Monsieur CHARPENTIER reproche également la non-communication sur l'arrêté de la rue barrée à la Vigne. Madame MACOUIN lui rappelle que l'arrêté est affiché en mairie et qu'aucune obligation légale de visibilité sur les réseaux n'existe. Monsieur CHARPENTIER rappelle que 41% de la population a voté pour sa liste.

Monsieur DAS NEVEZ prend la parole. Il rappelle que l'opposition minoritaire n'a pas été élue parmi les membres des commissions et que la loi est respectée. Il rappelle à Monsieur CHARPENTIER, que sa campagne n'a pas été exemplaire (distribution de flyer la veille des élections de mars, les commentaires désobligeants sur les réseaux sociaux, etc...). Ce comportement ne facilite pas l'intégration.

Une fois que la majorité est en place elle instaure des commissions avec des personnes avec qui elle veut travailler.

Monsieur CHARPENTIER fait part de son état d'âme et déplore une non-information de la part de la majorité.

Madame CAILLAUD RUAULT souhaite prendre la parole mais l'opposition ne la laisse pas s'exprimer malgré deux interventions de Madame la Maire. Madame CAILLAUD RUAULT demande à Monsieur CHARPENTIER de préciser sa demande sur ce qu'il veut savoir en amont.

Monsieur CHARPENTIER dit qu'un élu doit tout savoir sur la commune et que tous les élus doivent avoir le même niveau d'information.

Il regrette de ne pas tout savoir.

Madame GAILLARD expose que sur internet on trouve tous les droits de l'opposition et que s'il le souhaite, Monsieur CHARPENTIER peut les consulter et qu'il semble compliqué d'informer les conseillers de tout ce qui se passe chaque jour dans la commune.

Madame MACOUIN reconnaît que la rédaction et la diffusion de « La Fayette » ont été faites rapidement du fait de la date de l'élection du Conseil des jeunes qui figurait sur la gazette. Elle présente ses excuses pour ne pas avoir envoyé cette gazette au préalable à tout le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôture la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance
José DAS NEVES

La Maire
Corine MICOU